

Critères ESG : Position de Pléiade AM

Position de la SGP :

Par volonté stratégique, à ce stade de son développement, Pléiade Asset management a fait le choix de ne pas intégrer simultanément et systématiquement les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et de transition énergétique et écologique dans sa politique d'investissement. Néanmoins, l'équipe de gestion porte une attention particulière, dans l'analyse de ses opportunités d'investissement, à l'éthique des dirigeants des sociétés concernées, à la qualité de leur communication et à la transparence de l'information.

Une approche qualitative renforcée par une valorisation rigoureuse détermine notre politique d'investissement. Parmi les 15 critères de notre grille qualitative, 5 tentent d'évaluer la Gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons.

* * * * *

Maintenant que nous satisfaisons à l'obligation d'affichage réglementaire concernant les critères ESG dits « socialement responsable », nous tenons à préciser qu'il nous paraît plus pertinent d'exercer notre activité de manière responsable que de juger des vertus officielles d'autrui. Cette pratique s'articule autour de nos deux piliers :

- *Investir n'est point spéculer* : la finance doit être au service des entreprises, et investir à leur capital nécessite du temps et de la patience afin de participer à la création de richesse collective ;
- *Nos clients d'abord* : l'exigence de transparence de notre rémunération nous interdit de prélever des commissions de mouvement ; le principe du high watermark garantit dans une large part que notre destin est lié à celui de nos clients.